

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LOUP CAMMAS EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2015

➤ **BAIL DE LOCATION POUR LA MAISON AU 45 ROUTE DE CASTELMAUROU**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature du nouveau bail de location de la maison située au 45 route de Castelmaurou à compter du 01.10.2015 suite au départ de l'ancien locataire.

➤ **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire qui permet aux exploitants d'Etablissement Recevant du Public (ERP) de poursuivre ou de réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses établissements.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai de 6 ans. Ce document comporte notamment le phasage annuel des travaux et le chiffrage estimatif.

Ce document doit être adressé aux services préfectoraux obligatoirement avant le 27 septembre 2015 afin de respecter la loi.

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHE D'URBANISATION DE LA RD77-TRANCHE 3 – PARTIE 2**

Cette décision est mise en délibéré, l'analyse des offres n'est pas terminée car une phase de négociation est en cours.

Cette décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

➤ **VENTE BATIMENT COMMUNAL**

Le conseil à l'unanimité autorise la vente du bâtiment appartenant à la commune abritant le café et l'épicerie et les logements situés au-dessus.

Le montant de cette vente est fixé à 180 500 € net vendeur.

Le conseil municipal émet toutefois des conditions à cette vente et notamment le maintien des activités café/restaurant et épicerie durant une période minimale de 10 ans.

Le commerce de proximité est en effet un élément vital pour une commune comme St Loup Cammas, l'équipe municipal souhaite le maintenir absolument.

➤ **FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE 25H00**

Le conseil à l'unanimité accepte la fermeture d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 25h00 semaine à compter du 30.09.2015

➤ **OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE 20H00**

Le conseil à l'unanimité accepte l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20h00 semaine à compter du 01.10.2015

➤ **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 01.10.2015**

Le conseil à l'unanimité approuve le nouveau tableau des effectifs de la collectivité valable au 01.10.2015.

➤ **OUVERTURE D'UN POSTE D'ANIMATEUR NON TITULAIRE POUR LES VACANCES D'AUTOMNE**

Le conseil à l'unanimité accepte l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe non titulaire pour les vacances d'automne.

Ce poste à temps complet est ouvert à 35h et sera pourvu en fonction des effectifs réels.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE EST DISPONIBLE EN INTEGRALITE A LA MAIRIE SUR SIMPLE DEMANDE.